



CONTRAT DE LOCATION 2021

NOM : PRENOM :
ADRESSE :
CODE POSTAL :
VILLE :
TEL :
PORTABLE :
MAIL :

COCHEZ LA CASE DE VOTRE CHOIX

- Appartement 1 chambre, 1 clic clac : 1 à 4 personnes
 Appartement 1 chambre 2 clic clac : 1 à 6 personnes (n°7)
 Appartement 2 chambres 1 clic clac : 1 à 6 personnes (n°6)

Descriptif au dos du contrat

VOTRE SEJOUR

DATE D'ARRIVEE :16H00
DATE DE DEPART :10H00
NOMBRE DE NUITEE(S) :
ANIMAUX : NON OUI Combien :

LE PRENEUR ET LES ACCOMPAGNANTS

1 Nom : Prénom : Le preneur Majeur
2 Nom : Prénom : Majeur Mineur
3 Nom : Prénom : Majeur Mineur
4 Nom : Prénom : Majeur Mineur
5 Nom : Prénom : Majeur Mineur
6 Nom : Prénom : Majeur Mineur

CONTACT EN CAS D'URGENCE

Nom : Prénom : Téléphone :

ASSURANCE ANNULATION

Une assurance annulation est recommandée et doit être souscrite dans les 48h après l'envoi de l'acompte.

Allez-vous souscrire une assurance annulation : NON OUI

Si oui merci de préciser quelle compagnie d'assurance vous avez choisi :

REGLEMENT DE L'ACOMPTE

le montant est indiqué sur votre devis et représente 30% de votre location

Chèque n° Banque Montant

Virement Bancaire sur le compte de L'Amandeline :

En date du : Montant : Libellé :

Compte de l'Amandeline IBAN : FR76 1350 6100 0085 1397 7026 444 BIC : AGRIFRPP835

J'ai lu et accepte les CGV au dos de ce contrat.

Date :

Signature :

Détail des Appartements ; accessoires et ustensiles :

Nettoyant fournis : salle de bain ; vitre ; sol ; 1 liquide vaisselle ; 1 dégraissant ; 1 tapis de bain ; 1 tapis anti glisse douche ; 1 éponge ; 1 chiffon microfibre ; 1 serpillière ; 1 essui vaisselle ; 1 aspirateur ; 1 balai ; 1 racleur ; 1 ramasse miette ; 1 étendoir à linge ; des épingles ; 1 rouleau de papier toilette.

La cuisine : gazinière 4 brûleurs et four à gaz ; 1 micro-onde ; 1 cafetière ; 1 bouilloire ; 1 réfrigérateur congélateur ; 1 bac 32 glaçons en silicone ; 1 mixer ; 1 égouttoir à vaisselle, 1 jeton machine à laver (four micro-onde dans l'appartement 2 chambres).

La batterie de cuisine : 1 faitout 28cm de 7L (h 13.5cm) + couvercle ; 1 faitout 24cm de 4.5L (h 11.5cm) + couvercle ; 1 faitout 20cm de 2.6L (h 9.5 cm) + couvercle ; 1 casserole 18cm de 2L (h 9.3 cm) + couvercle ; 1 poêle 24 cm de 2.15L (h 6 cm) ; 1 poêle 20 cm de 0.95L (h 4.1 cm) ; 1 sauteuse 32 cm de 3.5L (h 5.5 cm) 1 sauteuse carrée de 4.2L (h 7 cm) + couvercle ; 1 rôtissoire rectangulaire (env. 32 cm x 20 cm / Hauteur : env. 10,7 cm / ~ 5,6 l) avec couvercle.

Le tiroir : 6 fourchettes ; 6 couteaux à steak ; 6 cuillères à café ; 6 cuillères à soupe, 2 pinces à salade ; 3 spatules en bois ; 1 éplucheur ; 1 couteau à légume en céramique ; 1 couteau rond ; 1 ouvre boîte décapsuleur ; 1 tire-bouchon ; 1 boîte d'allumette ; 1 écumoire ; 1 fouet ; 1 pelle à poisson ; 1 louche à soupe ; bloc 5 couteaux + hachoir + fusil à aiguiser.

La vaisselle : 6 assiettes plates ; 6 assiettes creuses ; 6 assiettes à dessert ; 6 sous tasses ; 6 tasses ; 6 verres à eau ; 6 verres à limonade ; 6 bols ; 1 planche à découper ; 1 essoreuse à salade ; 1 râpe universelle, 1 shaker ; 1 plateau ; 1 corbeille à fruit ; 1 presse agrume ; 1 paire de ciseaux ; 2 dessous de plat ; 1 saladier en verre ; 1 saladier en plastique ; 1 passoire ; 2 coquetiers ; 3 différents Tupperware ; 1 pichet à eau ; cure-dent ; 1 cendrier pour fumer à l'extérieur.

La chambre : lit chambre 140*190 ; alèse ; couette ; housse de couette ; 2 taies ; drap-housse ; 2 oreillers ; placard ou armoire selon l'appartement ; lampe de chevet.

Le Salon : TV écran plat ; banquette BZ 140*190 ; alèse ; couette ; housse de couette ; 2 taies ; drap-housse ; 2 oreillers ; 1 ventilateur.

Les draps : sont fournis pour le nombre de personne et une fois par séjour soit à l'arrivée.

Pour bébé : nous mettons à disposition lit pliant ; chaise haute ; poussette dans la limite du stock. Nous n'avons pas de draps pour le lit bébé.

Veillez nous faire part de ce besoin au moment de la réservation et NB dans la case Remarque du contrat.

Espace commun : lave-linge 9kg ; table à repasser ; fer à repasser ; fil à linge.

Conditions Générales de Vente CGV

La taxe de séjour n'est pas incluse dans le tarif à la semaine ou à la nuitée, cette taxe obligatoire pour toute personne majeure, est reversée à la Communauté de Communes, son montant vous est précisé sur le devis.

Le **solde du loyer** et La taxe de séjour devront être réglés **1 mois avant votre arrivée**.

La location commence et se termine aux dates et heures indiquées sur le contrat. Le Locataire aura cependant la faculté de prolonger son séjour si cela est possible et après accord du bailleur, une facturation supplémentaire serait alors établie pour cette prolongation.

Le logement est entièrement meublé et équipé, le nombre de locataire ne pourra sous aucun prétexte dépasser la capacité d'accueil indiquée sur le contrat.

Le **locataire est responsable** de tout objet cassé ou détérioré et des dommages qui pourraient être causés à l'immeuble et aux installations du fait d'une utilisation irrationnelle des appareils électriques, au gaz, et de chauffage ou de l'obstruction des WC, lavabo, douche, évier par des objets de nature à boucher les canalisations.

Le Locataire sera tenu de s'assurer à une compagnie d'assurances notoirement connue contre les risques de vol, d'incendie et dégâts des eaux, tant pour ses risques locatifs, ainsi que pour les recours des voisins, et à justifier du tout à première réquisition du propriétaire ou de son mandataire.

En conséquence, ces derniers déclinent toute responsabilité pour le recours que leur compagnie d'assurances pourrait exercer contre les locataires en cas de sinistre.

Le propriétaire dégage toute responsabilité en cas de vol dans les lieux loués.

Le locataire ne pourra réclamer aucune réduction de loyer ou d'indemnité au cas où des réparations urgentes incombant au propriétaire s'avèreraient nécessaires durant la période de location, de même qu'en cas d'interruption dans le fonctionnement des services généraux et publics de l'immeuble (eau chaude et froide, électricité, chauffage, internet etc.)

Le **locataire devra se conformer à la réglementation intérieure de l'immeuble** notamment en ce qui concerne le bruit et l'utilisation des parties communes.

Les **animaux** de moins de 20kg sont tolérés dans les locaux loués, moyennant un surplus de 5€ par jour et un maximum de 35€ pour le séjour par animal, ils ne devront en aucun cas rester seuls dans le logement.

Le Locataire devra, dans les 24 heures qui suivent la prise de possession du meublé, vérifier l'inventaire et informer par écrit le bailleur de toute anomalie constatée, tant au niveau dudit inventaire qu'au niveau de l'état des lieux.

Le locataire devra rendre l'appartement en **parfait état de propreté**. Dans le cas contraire, le nettoyage lui serait décompté de la caution selon le barème propreté indiquée sur le dossier d'entrée.

Un **dépôt de garantie de 250€** est à verser à l'arrivée pour répondre aux dégâts qui pourraient être causés aux lieux loués et aux objets les garnissant et ne pourra en aucun cas être considéré comme faisant partie du loyer, pas plus qu'il ne sera productif d'intérêts.

Il sera rendu au locataire 30 jours après le départ, sous déductions des dégâts éventuels, du nettoyage si l'appartement n'est pas rendu propre, et du remplacement des objets manquants ou détériorés. Si le cautionnement est insuffisant, le locataire s'engage à parfaire la différence.

IMPORTANT Annulation ou départ anticipé

Le versement de l'**acompte** rend l'engagement définitif, celui qui se dédit devra indemniser l'autre du préjudice que lui occasionne la résiliation.

Pour toute annulation, l'acompte versé sera retenu à titre d'indemnité minimum, et ce peu importe le motif et même en cas de force majeure.

Si le locataire annule dans les 30 jours précédant son arrivée il sera tenu au paiement du solde du loyer et ce peu importe le motif et même en cas de force majeure. Toute annulation doit être notifiée au plus vite par téléphone suivi d'un écrit (courrier ou mail).

Le locataire ne pourra réclamer aucune réduction de loyer ou d'indemnité en cas de départ anticipé et ce peu importe le motif et même en cas de force.

En tout état de cause, l'acompte ainsi que le loyer versé d'avance restera acquis à titre d'indemnité minimum, et le bailleur serait en droit de relouer immédiatement les locaux.

En ayant pris connaissance de nos CGV, nous vous conseillons de souscrire à une **assurance annulation**. Différentes compagnies fournissent ces contrats adaptés aux séjours en location saisonnière. Nous recommandons simplement à nos futurs locataires de considérer ce genre de contrat pour se protéger en cas d'indisponibilité. La liste ci-après est non-exhaustive, et **L'Amandeline n'a aucun partenariat ou affiliation avec ces compagnies :**

Gritchen (contrat *J'assure mes locations Extension curiste*) et **Thermassur** (contrat *Locations saisonnières*)

Pour l'exécution des présentes, les signataires font élection de domicile à l'adresse du bailleur et conviennent que, en cas de contestation le tribunal compétent sera celui du domicile loué.